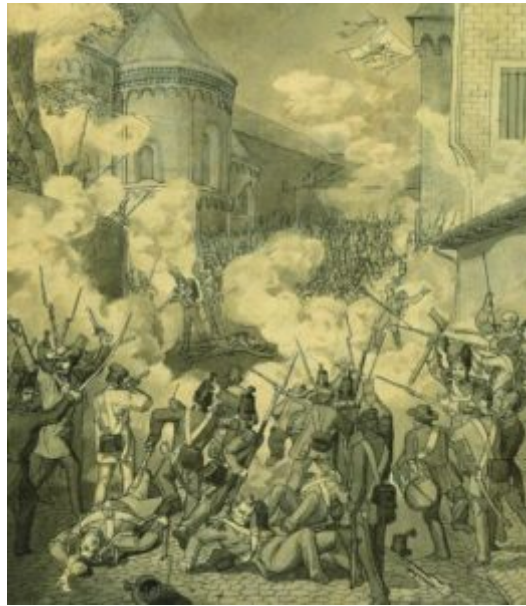


Fin de partie pour les royalistes !



Débutée au Locle le 29 février 1848, la Révolution neuchâteloise s'est répandue comme une traînée de poudre des Montagnes au Littoral. Proclamée le 1er Mars de la même année sur l'ensemble du territoire, la République de Neuchâtel reste néanmoins une jeune institution. Son assise est fragile. Le 3 septembre 1856, les royalistes lancent une insurrection.

Contexte international tendu

La refonte des institutions politiques, la suppression de la Vénérable classe, l'obligation aux pasteurs de prêter serment à la République, le mécontentement lié au développement, notamment celui du chemin de fer, et certains milieux attachés à l'ancien régime accentuent les tensions. De plus, sur le plan international, la monarchie semble la règle sur le vieux continent. Cette prédominance est accentuée par la chute de la République française et l'arrivée du Second Empire en 1852, ainsi que par l'annexion des petites Républiques italiennes par les monarques européens. La Suisse et la République de Saint-Marin font donc figure d'exceptions.

Des préparatifs à Berlin

Depuis l'instauration de la République, les royalistes, dont certains représentants siègent au Grand Conseil, ambitionnent un renversement du régime. Au travers d'un cabinet noir, ils fomentent une intervention armée.

La direction du mouvement est attribuée à deux colonels, Charles-Frédéric de Pourtalès-Steiger et Henri-Frédéric de Meuron. Les Chefs royalistes se retrouvent à Berlin, afin d'échafauder la reprise du territoire neuchâtelois. Notons toutefois que le souverain prussien, Frédéric-Guillaume IV (1795-1861), ne semble pas s'être impliqué personnellement et ouvertement en faveur des royalistes. Tout au plus, l'héritier les reçoit en audience[1]. À Berlin, les conspirateurs, tout comme une partie de la cour, pensaient que les Neuchâtelois étaient acquis à la cause et qu'ils ne recourraient pas à demander l'engagement des troupes fédérales. Les royalistes consolident leur plan : marcher sur le Château de Neuchâtel et, afin de ne pas être pris à rebours, la Ville du Locle, berceau de la Révolution de 1848. Ceux-ci prendraient alors le chemin de La Chaux-de-Fonds.

Dans les faits, les troupes de Pourtalès-Steiger s'occuperont de la Mère commune, celle de Meuron du Château.

Les royalistes marchent sur la Mère commune

Le 2 septembre, le Conseil général tient séance, occupé à l'établissement de différents règlements. Ces membres semblaient loin de se douter qu'à quelques lieux de là, leurs « *ennemis* » préparaient « *dans l'ombre [...] une attaque contre la Constitution républicaine [...], espérant renverser le principe en vertu duquel [ils s'étaient] assemblés et [avaient projeté d'] anéantir la souveraineté du peuple* »[2]. Ainsi, leurs travaux terminés, les Conseillers généraux rentrèrent vraisemblablement chez eux en toute quiétude.

À 2 heures et quart du matin, les troupes royalistes venues de la Sagne entrent dans la Mère commune. Sous le commandement du capitaine Guillaume-Gentil, ils prennent l'Hôtel de Ville. Aux cris de « *Vive le Roi ! À bas la République !* »[3], les royalistes hissent le drapeau prussien. Le Temple et la poudrière sont pris. Parallèlement, les principaux républicains sont neutralisés, sommés, sous bonne garde, de rester chez eux. Henry Grandjean parvient néanmoins à s'échapper par l'une des fenêtres de son habitation[4].

Bien qu'en retard par rapport à leurs plans initiaux, des contingents royalistes des Ponts-de-Martel et de la Brévine rejoignent Le Locle. Parallèlement, les républicains s'organisent. Ils harcellent les insurgés, par petits groupes, mobiles et nombreux. En toute hâte, deux Loclois se rendent à La Chaux-de-Fonds annoncer la tentative des contre-révolutionnaires.

À Neuchâtel, le château est pris

Les royalistes prennent le château de Neuchâtel. Le Conseiller d'État est fait prisonnier.

La République en danger !

Avertis par deux républicains de la Mère commune, les Chaux-de-Fonniers s'organisent. On chante « La Marseillaise ». Les autorités affichent, comme le rappelle l'historien Jean-Marc Barrelet, une proclamation fleurant bon les plus belles heures de la Révolution française : « *Citoyens ! La République est en danger ! Les ennemis de nos institutions se sont rendus maîtres du château de Neuchâtel et du Locle. Ils marchent sur La Chaux-de-Fonds... Aux armes !!!* ». [5]

Le Major et ancien Conseiller d'État, Ami Girard, accepte le commandement en Chef des troupes républicaines [6].

Une mère de six enfants abattue

À 6 heures du matin, une partie des troupes royalistes s'élancent sur La Chaux-de-Fonds. En arrivant aux Éplatures, les insurgés font face à un drame : un jeune soldat royaliste, sous l'influence de l'alcool, tue une mère de famille, Mme Bessert, mère de six enfants. Les républicains tirent des coups de canon.

Débâcle des royalistes au Locle, descente sur Neuchâtel et reddition

Les royalistes battent en retraite. Au Locle, le président du Grand Conseil, Eugène Huguenin, fait reprendre l'Hôtel de Ville. Le drapeau fédéral y flotte à nouveau. Les républicains exultent.

Les troupes insurrectionnelles emmenées par le colonel de Pourtalès-Steiger n'en restent pas là. Ils décident de passer par la Tourne, en venant en soutien à Neuchâtel. On dénombre plusieurs victimes. Dans l'après-midi du 3 septembre, Pourtalès-Steiger et ses troupes parviennent à rejoindre le château.

Les troupes et les commissaires fédéraux sont dépêchés dans la capitale. L'armée républicaine d'Ami Girard assiège le château. Sentant la situation leur échapper, les royalistes tentent de se rendre. Huit cadavres sont retrouvés sur la terrasse du château, vingt-six royalistes blessés, dont trois mourront, et de Pourtalès-Steiger est blessé d'un coup de sabre à la tête et à la jambe par une baïonnette [7]. Cinq

cents royalistes sont faits prisonniers. Le Conseil d'État est libéré. Le 4 septembre 1856, la République est sauvée.

Les troupes fédérales occupent le territoire neuchâtelois

Le territoire neuchâtelois est occupé par les troupes fédérales. Les royalistes, dont plusieurs membres de la famille de Pourtalès, sont traduits en justice, tout comme de Meuron. L'ancien maire des Brenets, Charles-Auguste Jeanneret, est parmi les accusés.

La Mère commune accueille les troupes fédérales et leur met à disposition des locaux et des vivres. Au lendemain du baroud d'honneur des contre-révolutionnaires, elle épure également sa garde municipale, tout en la renforçant par des éléments progressistes. Les sapeurs-pompiers blancs, proches des milieux royalistes[8], sont interdits. Les républicains peuvent au final asseoir leur position et conforter la Révolution de 1848.

Fin des prétentions de la Prusse sur la République et canton de Neuchâtel

Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, demande la libération immédiate de ses partisans emprisonnés. Les relations diplomatiques avec la Suisse sont rompues. Le souverain prussien mobilise 150'000 hommes en janvier 1857[9].

En mai 1857, un congrès européen réunissant l'Autriche, la France et l'Angleterre se tient à Paris, afin de désamorcer la situation. Par les conventions de Paris du 16 juin 1857, Frédéric-Guillaume IV renonce définitivement à ses prétentions sur le territoire neuchâtelois. En contrepartie, les insurgés sont amnistiés et le monarque conserve son titre purement honorifique de « *prince de Neuchâtel et comte de Valangin* »[10]. Peu importe, la République et canton de Neuchâtel est pleinement libre et souveraine.

En 1858, elle se munit d'une nouvelle constitution cantonale.

Persistance actuelle des monarchies en Europe de l'Ouest

La tentative avortée des royalistes est synonyme de baroud d'honneur des conservateurs. La République neuchâteloise, instaurée en 1848, a tenu. La majorité de la population semblait acquise au nouveau régime. La mobilisation rapide et l'intervention fédérale ont joué un rôle prépondérant.

Reste que la notion de République fait figure d'exception dans l'Europe de la moitié du 19^e siècle. En effet, si la Suisse, en particulier Genève, Neuchâtel et le Tessin, ainsi que l'État de Saint-Marin sont des Républiques européennes, le déclin des Empires et la disparition des monarchies prendront du temps.

En **France**, la chute de Napoléon III (1808-1873) découle, en 1870, sur l'instauration de la « troisième » République.

Au **Portugal**, Manuel II (1889-1932) est renversé en 1910, entraînant la proclamation de la République.

Conséquence de la Première Guerre mondiale, certaines monarchies européennes s'effondrent comme des châteaux de cartes :

- **Russie** : Nicolas II (1868-1918), Tsar de toutes les Russies, est déposé en 1917 au profit d'une République;
- **Allemagne** : Guillaume II (1859-1941), empereur allemand et roi de Prusse, abdique en 1919, laissant place à la République de Weimar;
- **Autriche-Hongrie** : Charles I^{er} (1887-1922), empereur d'Autriche, roi de Hongrie, de Bohême, de Croatie-Slovanie, renonce à son royaume en 1918.

La Seconde Guerre mondiale aura également raison de diverses monarchies sur le continent européen.

- **Italie** : le roi Victor-Emmanuel III (1869-1947) doit céder, en 1944, ses prérogatives à son fils, Humbert II (1904-1983). Ce dernier s'exile, en juin 1946, à la suite d'un vote populaire sur l'instauration de la République;
- **Bulgarie** : Siméon II (1937), qui succède à son père Boris III (1894-1943) mort mystérieusement, doit renoncer à son trône en 1946 à la suite d'un plébiscite en faveur d'une République populaire.
- **Roumanie** : Mihai 1^{er} (1921-2017) abdique en 1947 après la proclamation d'une République populaire.
- **Yougoslavie** : Pierre II (1923-1970), en exil depuis 1941 à la suite des combats entre l'Allemagne nazie et les alliés, ainsi que des velléités d'affranchissement de certaines régions, voit la monarchie abolie en faveur d'une République fédérative populaire.

En **Grèce**, à la suite, en 1967, de la prise de pouvoir des colonels, le roi

Constantin II (1940) s'exile. Les dirigeants de la junte ayant le titre de régent, la monarchie est cependant maintenue jusqu'en 1973. Un plébiscite abolit la monarchie et instaure la république. Celle-ci est confirmée en 1974, après la chute de la dictature des colonels.

À l'heure actuelle, l'immense majorité des pays à travers le Monde ont opté pour des régimes républicains.

En Europe principalement de l'ouest, certaines dynasties royales ou princières sont néanmoins parvenues à se maintenir. Celles-ci sont actuellement au nombre de **douze**, à savoir :

- **10 monarchies héréditaires** : Belgique, Danemark, Espagne, Luxembourg, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni de Grande-Bretagne;
- **2 monarchies non héréditaires** : l'État du Vatican et la Principauté d'Andorre.

La plupart de ces monarchies doivent travailler avec des régimes parlementaires, n'assumant d'ailleurs plus de prérogatives exécutives.

Illustrations

HEINDRICH, Jenny, Bibliothèque nationale suisse, Berne. Tiré du Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), *Neuchâtel (canton)*, version 2017.

[1] FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL (BAUER, Eddy), *La Contre-révolution royaliste*, 1er septembre, 1956.

[2] CONSEIL MUNICIPAL, Rapport au Conseil général de la Municipalité du Locle sur la marche de l'administration depuis le 3 septembre 1856, archives, Le Locle, 1856.

[3] PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, Rapport à la Chambre d'accusation fédérale sur l'insurrection royaliste des 2, 3 et 4 septembre 1856, dans le canton de Neuchâtel, Berlin, 1856, p. 6.

[4] FAESSLER, François, *Histoire de la Ville du Locle : des origines à la fin du XIXe siècle*, Édition de la Baconnière, Neuchâtel, 1960, p. 134.

[5] BARRELET, Jean-Marc, *Histoire du canton de Neuchâtel : La création d'une république : De la Révolution de 1848 à nos jours*, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, Neuchâtel, 2011, p. 39.

[6] PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, Rapport à la Chambre d'accusation fédérale sur l'insurrection royaliste des 2, 3 et 4 septembre 1856, dans le canton de Neuchâtel, Berlin, 1856, p. 6.

[7] PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, p. 11.

[8] CONSEIL MUNICIPAL, *Rapport au Conseil général de la Municipalité du Locle sur la marche de l'administration depuis le 3 septembre 1856*, archives, Le Locle, 1856.

[9] SHAN (CALLET-MOLIN, Vincent), *L'insurrection royaliste de 1856* : <https://www.imagesdupatrimoine.ch/notice/article/linsurrection-royaliste-de-1856.html>

[10] BARRELET, p. 43.

L'Hôpital du Locle



Les soins hospitaliers relevaient au Moyen Âge essentiellement des instances ecclésiastiques. Avec la Réforme, des institutions privées voient le jour, soutenues par des « bienfaiteurs » et autres bourgeois. A partir du 19^e siècle, des hôpitaux sont créés ou repris par les collectivités publiques : les communes, puis au 20^e

siècle par les cantons[1].

Surplombant la zone urbaine, l'hôpital du Locle fait partie intégrante du paysage de la Mère commune. Celui-ci voit le jour le 18 janvier 1856 et connut par la suite de nombreux agrandissements et rénovations.

Naissance de l'Hôpital du Locle

En 1824, Le Locle bénéficie d'un hospice pour la « *vieillesse et l'enfance malheureuse* »[2]. Toutefois, celui-ci ne semble pas suffisant pour l'aide aux indigents touchés par la précarité.

La couverture sanitaire et les soins sont donc relativement sommaires. Pour exemple, en 1834, Le Locle subit un nouvel incendie, frappant cette fois-ci le Crêt-Vaillant. Moins dommageable du point de vue patrimonial que celui de 1833, cet incendie est néanmoins dramatique sur le plan humain. Dès le premier jour, on dénombre 24 victimes, dont cinq morts. Le bilan s'alourdit les jours suivants. Dès les premières heures, un chirurgien de La Chaux-de-Fonds est dépêché. Les blessés sont emmenés à Neuchâtel, à l'Hôpital Pourtalès[3].

En 1851, Louise Seitz, née Courvoisier, décide de fonder un hôpital, comptant 10 lits, à la Croix-des-Côtes (aujourd'hui, rue de Bellevue). Elle est secondée par le Dr Hassler, qui devint rapidement son second époux.

En 1854, une épidémie de fièvre typhoïde pousse la loge maçonnique à fonder un autre hôpital : l'Hôpital fraternel. La loge locloise, « Les Vrais Frères Unis » a vu le jour en 1774. Elle est la troisième plus ancienne loge de Suisse après celles de Genève en 1769 et celle de Zürich en 1771. Le Vénérable ou vénérable Maître est alors Philippe Courvoisier fils[4].

Conscients de la nécessité de regrouper leur force, les deux hôpitaux fusionnent. Le 18 janvier 1856, l'hôpital du Locle voit le jour à la Croix-des-Côtes[5].

Fonctionnement de l'hôpital

Au 19^e siècle, l'hôpital fonctionne essentiellement grâce à la récolte de dons. Outre des mécènes importants, la recherche d'argent s'effectue auprès de citoyens dans les différents quartiers du Locle. La journée d'hospitalisation se monte à un franc et le premier exercice déficitaire touche l'année 1861[6].

Certaines subventions sont octroyées, notamment par le canton de Berne pour les soins apportés à leurs ressortissants.

Une diaconesse assume le rôle de directrice. Parmi les faits marquants, la fin des travaux de la ligne ferroviaire Le Locle – La Chaux-de-Fonds réduit le nombre d'hospitalisations en raison de la diminution des accidents. En 1870-71, durant la guerre franco-allemande et l'entrée des Bourbakis, trente étrangers y sont hospitalisés[7].

Nouveau bâtiment

En novembre 1893, un nouveau bâtiment, réalisé par l'architecte Alfred Rychner, répondant aux exigences de l'époque, est inauguré à proximité de l'existant. En 1903, un système de distribution d'eau chaude y est installé.

Devant l'afflux de patients, un hôpital à Belle-Roche (Combe-Jeanneret en direction de la Chaux-du-Milieu) y est temporairement ouvert. Ce dernier sera fermé définitivement en 1914 et mis à disposition de la ligue pulmonaire. Il sera vendu en 1930[8].

La mobilisation de 1914 provoque une hausse des malades. L'épidémie de grippe de 1918 montre les limites de capacité de l'hôpital. En 1931, un service de radiologie est créé, ainsi qu'un ascenseur.

Une nouvelle annexe est réalisée en 1934, grâce à la participation de donateurs, notamment industriels. Une maternité s'ouvre en 1940. Une installation électrique permet de chauffer la salle d'accouchement « *à 25 degrés en moins de vingt minutes* »[9].

En 1973, après 117 ans de présence, les Sœurs de Saint-Loup quittent l'Hôpital du Locle[10].

Rôle déterminant des femmes

L'historienne, Caroline Calame, rappelle une constance qui semble se dégager notamment sur le rôle des femmes au Locle et plus particulièrement dans les Montagnes neuchâteloises (voir évidemment plus largement). À l'instar de Mme Louise Seitz, à l'origine de l'Hôpital du Locle, ou de Mme Marie-Anne Calame, fondatrice du Home des Billodes, les femmes sont souvent les initiatrices des

institutions à but social et sanitaire. Elles donnent l'impulsion, matérialisent et consolident les projets.

Lorsque ces institutions fonctionnent, les hommes s'ingèrent dans leur développement, puis accaparent les fonctions dirigeantes. Les femmes sont ainsi progressivement « invitées » à se mettre en retrait, relayées à l'intendance ou à des tâches subalternes.

Le nom des rues du Locle reflète encore ce manque de considération sur le rôle des femmes dans l'histoire. Seule Marie-Anne Calame et l'écrivaine T. Combe (1856-1933), du vrai nom d'Adèle Huguenin-Vuillemin, ont donné leur nom à une rue.

Domaine de la santé en mutation

Au 20^e siècle, l'hôpital du Locle se développe. Le nombre de lits à disposition augmente et les prestations se diversifient.

Dans les années septante, la Fondation entièrement en main privée se mute en structure parapublique. Nommé par l'exécutif de la Ville, le comité est constitué d'élus selon le principe proportionnel émanant du Conseil général. De moins en moins nombreuses dans une structure de plus en plus conséquente, les sœurs font désormais place, en 1973, à un personnel laïc. En 1979, désignés par le personnel, un représentant du corps médical et un représentant du secteur hôtelier intègrent avec voix consultative le comité.

À partir des années nonante et la chute des sociétés « socialistes », le « néolibéralisme » semble être la seule voie possible. Les mesures financières prises contre les entités publiques, le principe de concurrence et les crises économiques successives mettent progressivement à mal le modèle de protection sociale, sanitaire et hospitalier. Le cadre juridique et financier du système de santé se modifie, tant au niveau fédéral que cantonal. La concentration des structures hospitalières se renforce.

L'hôpital du Locle subit lui aussi ce processus. En 1997, l'hôpital connaît entre 150 à 160 naissances. En raison des rumeurs de fermeture, le nombre d'accouchements sur le site chute de 30% en une année[11]. En 1999, la maternité cesse son activité sur le site de la Mère commune.

En 2001, le service de chirurgie de l'hôpital du Locle est transféré à La Chaux-de-Fonds[12].

En 2005, l'Hôpital du Locle bénéficie néanmoins de nombreux investissements, permettant une rénovation de l'établissement. Toutefois, l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Hôpital neuchâtelois multisites provoque de nombreuses tensions, notamment entre les régions. Le Conseil communal perd ses prérogatives en matière de nomination des membres du comité de Fondation. D'ailleurs, l'ensemble de la structure est repris par la société de droit public « Hôpital neuchâtelois ».

Avec la loi fédérale sur le financement des soins, l'autonomisation de la structure hospitalière neuchâteloise, diminuant le pouvoir des autorités publiques, et la logique de concentration, le démantèlement de l'hôpital du Locle continue. Dans les années 2010, l'Hôpital devient un centre de réadaptation gériatrique, tout en bénéficiant d'un centre de radiologie et d'une polyclinique.

En 2013 et en 2017, le peuple neuchâtelois s'oppose au projet de concentration hospitalière prévu par l'exécutif cantonal et le Conseil d'administration. L'hôpital de soin aigu de La Chaux-de-Fonds étant progressivement démantelé, le peuple accepte la création de deux structures autonomes, l'une pour le haut, l'autre pour le bas du canton. Une nouvelle société parapublique est constituée, à savoir le Réseau des Hôpitaux neuchâtelois (RHNE). Le site du Locle est maintenu, mais uniquement en tant que centre de réadaptation.

Les tensions entre le privé et le public ne s'arrêtent pas pour autant. Les privés sont accusés de capter les prestations les plus rentables, tout en laissant au public celles qui sont les moins valorisées. Ainsi, près de 80% des interventions électives et 90% des poses de prothèses sont effectués par les hôpitaux privés. À l'inverse, 100% des traumatismes ou fémurs cassés, peu valorisés, sont réalisés par les structures publiques. La recherche et la formation sont également assumées par ces derniers.

Photos

<http://swiss.nailizakon.com/l/l-switzerland.html>

[1] Elsanne Gilomen-Schenkel; Pierre Yves Donzé; Ingrid Müller-Landgraf: « Hôpital », in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 25.10.2012,

traduit de l'allemand. Online:
<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016579/2012-10-25/>, consulté le 21.08.2023.

[2] JUNG, Fritz, *Centenaire de l'Hôpital du Locle : 1856 - 1955*, Éditions Annales locloises, 1957, p. 5.

[3] HOSPICE DU LOCLE, Archives communales, 1834.

[4] ORIENT DU LOCLE, *La Loge : Les Vrais Frères Unis : 1774-1974*, Le Locle, 1974, p. 21.

[5] JUNG, Fritz, *Centenaire de l'Hôpital du Locle : 1856 - 1955*, Éditions Annales locloises, 1957, p. 6.

[6] JUNG, p. 7.

[7] JUNG, p. 8.

[8] L'IMPARTIAL, *Courrier du Locle*, 24 septembre 1930.

[9] L'IMPARTIAL, *Chronique neuchâteloise : Au Locle - À l'hôpital*, 10 juin 1944.

[10] L'IMPARTIAL (A. ROUX), *Une page se tourne à l'Hôpital du Locle*, 25 août 1973.

[11] L'IMPARTIAL (BLN), *Hôpital : Maternité fermée en juin; le comité se bat pour la chirurgie*, 13 février 1999. Cette situation est d'autant plus problématique qu'elle réanime les tensions régionales. En effet, en 1996, la population locloise avait acceptée à 84% la réalisation d'un nouvel hôpital à Neuchâtel en remplacement de ceux des Cadolles et de Pourtalès [L'IMPARTIAL (Sylvie BALMER, *L'hôpital sous les coups de bistouri*, 12 août 2016).

[12] L'EXPRESS (Claire-Lise DROZ), *Hôpital du Locle : plus de chirurgie dès le 31 décembre*, 19 décembre 2000.

-> Frise chronologique